

***Combat*, 9 avril 1959, p. 1 et 10.**

La Maison de Molière a son «tournant V^e République»

M. André Malraux expose aujourd'hui son plan sur l'avenir de la Comédie-Française.

- **Le doyen Maurice Escande nommé administrateur intérimaire a quitté Oran pour Paris la nuit dernière.**
- **A côté d'un «mécontentement de Gaulle» existe-t-il un «mécontentement Pinay» ?**
- **Nouvel échange de lettres Malraux-Descaves.**

Remous et ressacs continuent d'agiter les deux grands vaisseaux de la Comédie-Française enveloppés depuis quelques jours par la «tempête du plan Malraux».

Hier, le Conseil des ministres s'est réuni pour décider de l'avenir de ces projets. Aujourd'hui même, au cours d'une importante conférence de presse, et en présence de son secrétaire général, Jacques Jaujard, le ministre va en exposer pour la première fois la quadruple économie administrative, politique, financière et esthétique.

Ne confiait-il pas, l'autre jour, à *Combat* qu'il entendait «sauver Racine» ? Et ce qu'il faudra bien appeler demain «l'Affaire Racine» n'accumule-t-il pas déjà, à l'horizon théâtral de la V^e République, ses premiers gros nuages doctrinaux, passionnels et... statistiques ?

Dans le climat d'attente agitée qui règne dans les couloirs de la rue de Richelieu, on n'aura pas été long, en tout cas, à enregistrer le glacial mécontentement du général de Gaulle. Le président de la République n'a nullement goûté, en effet, que les comédiens-français se soient adressés directement à lui et au chef du gouvernement sans passer par «leur» ministre et même en laissant M. André Malraux ignorer totalement le contenu, et jusqu'à l'existence de leur missive aux deux premiers personnages de l'Etat.

Les comédiens-français risquent d'attendre longtemps – ou plutôt toujours – la réponse du général de Gaulle, qui ne viendra jamais. Les comédiens-français constituent, certes, une société privée, aux termes des statuts napoléoniens qui continuent de les régenter. Mais cette société privée reçoit chaque année un demi-milliard de l'Etat. La main invisible du ministre des Finances vient «doubler» la main de chaque spectateur qui achète sa place d'orchestre ou d'amphithéâtre. Le chef de l'Etat y puise donc le droit (administrativement et juridiquement parlant) de les traiter en fonctionnaires révoltés. Mais comment traiter des fonctionnaires «révoltés» lorsque ces «fonctionnaires» sont les premiers comédiens de France et les plus prestigieux ambassadeurs de la culture française à travers le monde ?

D'ailleurs, sont-ils révoltés ? Au lendemain du départ de M. Pierre Descaves, ils ont tenu à exprimer leur angoisse en des termes qui furent à peu près les suivants : «A considérer le sort qui vient d'être réservé à l'administrateur général sortant... à considérer les propositions anti-statutaires faites à ce dernier après son départ normal, ils éprouvent pour l'avenir de la Société des comédiens-français la plus grande des appréhensions».

L'appréhension vient de trouver sa principale source dans ce que certains sociétaires ont appelé l'«opération chirurgicale Luxembourg». Ceux-là même soulignent d'ailleurs que s'il existe un «mécontentement de Gaulle», il existe aussi un «mécontentement Pinay».

M. Pinay est en train de calculer en effet ce que va lui coûter la perte de la salle Luxembourg par la Comédie-Française. Il va lui falloir déboursier un milliard de francs environ pour faire face aux obligations de licenciements, de préavis, de mise à la retraite et – s'il y a procès – d'éventuelles indemnités qu'entraînera la liquidation de la Maison de Molière de la rive gauche et sa transformation en Odéon-Barrault-Renaud.

Pour faire un sort à l'argumentation juridique qu'on lui a opposée à propos de l'occupation par M. Jean Meyer du fauteuil directorial, M. André Malraux a, dès hier, sacrifié à la «légalité» en nommant, par arrêté ministériel, le doyen Maurice Escande administrateur général intérimaire. M. Escande, déférant à l'ordre gouvernemental, a

donc quitté l'Algérie où il effectuait une tournée théâtrale, pour rejoindre, dans la nuit d'hier, Paris et y occuper dès ce matin son nouveau poste.

Hier encore, on prenait, au ministère des Affaires culturelles, connaissance de la lettre de M. Pierre Descaves au ministre, et dont le passage essentiel consistait à exprimer son refus d'«expédier les affaires courantes» pour des raisons juridiques puisées dans une consultation de la Société des comédiens-français.

Un nouvel échange de lettres Malraux-Descaves s'en est suivi quelques heures avant la réunion du Conseil des Ministres, M. André Malraux rappelant sa proposition faite à l'administrateur sortant de reconduire temporairement ses fonctions et prenant note des raisons par lesquelles il justifiait son refus; M. Pierre Descaves observant de son côté qu'il n'avait pas refusé de poursuivre son activité mais seulement souligné qu'une telle reconduction ne pouvait prendre vigueur que dans un décret du Premier ministre.

M. Pierre Descaves a d'ailleurs exposé – en substance – dans sa réponse négative au ministre des Affaires culturelles, qu'il a pris connaissance des propositions de ce dernier dix heures et demie après sa propre «mort administrative», c'est-à-dire à un moment où il se trouvait déjà dessaisi statutairement de ses fonctions.

En un langage moins juridique – ou moins administratif – et dans lequel il n'a pas manqué de faire une certaine place à l'humour, M. Pierre Descaves a qualifié la fin de son mandat de «défenestration de Prague». On sait que son successeur désigné officiellement depuis hier, M. Claude Bréart de Boisanger, est encore ambassadeur de France dans la capitale tchécoslovaque.